

■ DATES ET HORAIRES DE DEMONTAGE DES STANDS - 1 au 4 décembre

Vendredi 04 Décembre

16h00 : Fermeture du salon . **Pour des raisons de sécurité, aucun matériel ne quittera les stands avant 16h30.**

17h00 : Autorisation de sortie des matériels exposés

19h00 : Fin d'alimentation électrique des stands

Démontage jusqu'à minuit

Samedi 05 Décembre : démontage de 7h30 à 19h (fin du démontage du hall 1 , et du hall 6 jusqu'au numéro 75)

Dimanche 06 Décembre : démontage de 7h30 à 16h30 (fin du démontage des halls 2, 3, 4, 5 et 6 à partir du numéro 76)

Essentiel / Identity / Easy
Spécial Matériel / Agora
Business / Village Pavillon



Démontage de votre stand le soir du 04 décembre.
Merci de vider votre réserve et mobilier pour la fermeture du salon,
soit le 04 décembre pour 16h00.

Tous les matériels doivent être évacués avant :

- Le 5 décembre à 19h pour les halls 1 & 6 (pour le hall 6, stands dont les numéros sont inférieurs à 75)
- Le 6 décembre 17h30 pour les halls 2, 3, 4, 5 & 6 (pour le hall 6, stands dont les numéros sont supérieurs à 75)

■ ELECTRICITE

Fin de la mise sous tension des stands : vendredi 04 déc, 19h00.
Pour tout branchement de chantier, contacter EUREXPO.

■ ENGIN DE MANUTENTION

21h : Accès des charriots élévateurs et tous autres engins de manutention dans les halls .

>> CLAMAGERAN, GONDRAND ou CLASQUIN

■ VEHICULES

L'entrée des véhicules à l'intérieur des halls est interdite.

16h30 : Accès des véhicules légers aux abords des halls.

21h : Accès des poids lourds aux abords des halls.

Tous poids lourds qui se présenter a sur le parc avant l'heure autorisée, sera automatiquement dirigé vers le parking de rétention.

Les matériels volumineux seront autorisés à quitter les halls en fonction des horaires validés avec le service technique de POLLUTEC.

■ DECHETS

Afin de faciliter l'élimination des déchets et des structures lors du démontage, vous pouvez commander une évacuation déchets au m³ auprès de la société de nettoyage AXIAL (coordonnées disponibles auprès du Commissariat Général).

Les stands ou structures de stand ou marchandises NON ÉVACUÉS lors du démontage seront cassés et/ou mis en benne, aux frais de l'exposant, avec un minimum de facturation de 1 000 € HT. En cas de récidive, il sera facturé un minimum de 1 500 € HT. L'exposant est responsable pour l'ensemble de ses prestataires.

Le même forfait sera appliqué s'il est constaté que les démonteurs d'un stand ont abandonné définitivement le chantier, avant la fin officielle du démontage, en laissant sur place des structures ou autres déchets.

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.

■ RECYCLAGE MOQUETTES D'ALLEES

La moquette est recyclée. Celle des allées Premium (moquette rouge) sera enlevée en priorité. Merci de laisser ces allées propres et dégagées jusqu'à 21h le vendredi 04 décembre.

■ RESTITUTION DES EMPLACEMENTS

L'emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous les débris (moquettes, bois, scotchs, signalétiques, emballages, etc...) doivent être retirés. Les dégâts et/ou les déchets constatés lors du démontage des stands seront facturés à l'exposant. L'exposant est responsable pour son personnel et ses prestataires (standiste compris).

■ SURVEILLANCE DES STANDS

Il est recommandé aux exposants de rester sur leur stand pendant l'évacuation du public, également pendant toute la durée du démontage.

La surveillance générale du salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Vous pouvez faire surveiller, surtout la nuit et pendant le démontage, vos installations (cf. formul aire Gardiennage de stand). Attention, les risques de vols sont importants pendant les phases de montage et démontage.

Nous attirons votre attention sur le fait que les stands doivent être gardés pendant les phases de montage et de démontage, à défaut les vols ne seront pas couverts par l'assurance.

En association avec :